



GENTRE D'ART
CONTEMPORAIN
GENEVE

RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2011-2014

entre

la Ville de Genève

ci-après *la Ville*

et la fondation du Centre d'art contemporain

ci-après *le CAC*

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du CAC et le cadre de la politique culturelle de la Ville	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements du CAC	6
2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs du CAC	11
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	13
ANNEXE 1 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	15
ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD	16
ANNEXE 3 : BIENNALE DE L'IMAGE EN MOUVEMENT AU CAC	18
ANNEXE 4 : MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN LIEN AVEC LE TRANSFERT DU CIC ET LE CHANGEMENT DE DIRECTION	20

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 20 mai 2011, la Ville et le CAC ont signé une convention de subventionnement portant sur les années 2011 à 2014. Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des exercices 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de 2014.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville et du CAC. Ces représentants se sont réunis le 19 mars et le 23 avril 2014 pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville et le projet artistique et culturel du CAC, les charges financières liées à la gestion de la fondation, les engagements des parties ainsi que les réalisations du CAC. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du CAC et le cadre de la politique culturelle de la Ville

La convention confirme que le projet artistique et culturel du CAC (article 5 et annexe 1) correspond à la politique culturelle de la Ville (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet artistique et culturel du CAC mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention. Atteint

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la convention (art. 20).

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

Une clarification des rôles et des responsabilités (gouvernance) du CAC optimisera la collaboration entre le Centre et la Ville.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 15 juillet, le CAC fournit à la personne de contact de la Ville :

- son bilan et ses comptes audités avec le rapport des réviseurs ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.
(art. 8)

Atteint

Les documents ont été remis chaque année dans les délais.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, le CAC fournira à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).

Atteint

En accord avec la Ville, le CAC a envoyé son plan financier 2015-2018 le 14 novembre 2013, afin qu'il puisse être validé par le Conseil de fondation lors de sa séance du 12 novembre.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables du CAC et de la Ville. Les engagements du CAC en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements du CAC

Le CAC s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

Le CAC s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville (art. 6).

Le CAC n'a pas redistribué sa subvention à des organismes tiers.

Les contributions privées reçues par le CAC sont constituées de dons (notamment de l'Association des Amis) et du sponsoring spécifique à des expositions. Par ailleurs, de nombreux partenariats permettent au CAC de bénéficier d'apports en nature, que ce soit au niveau de la restauration et des boissons, des installations techniques ou des services prêtés.

Le CAC va solliciter une subvention régulière du Canton de Genève. Cette subvention permettrait au Canton de soutenir le rôle éducatif du CAC lié à la formation des étudiants et à l'acquisition de nouveaux publics dans le cadre de la Biennale de l'image en mouvement (BIM).

Mentionner le soutien de la Ville sur tout document promotionnel produit par le CAC. Atteint

Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Le soutien de la Ville ainsi que son logo figurent sur tous les documents promotionnels produits par le CAC.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

Durant les années couvertes par la convention, le CAC a connu plusieurs changements de personnel. L'annexe 4 présente une situation détaillée des mouvements de personnel de 2010 à 2014.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

Des directives administratives ont été mises en place. Elles ont permis d'améliorer la répartition des tâches et la coordination, notamment durant la période de vacance de la direction.

S'engager à :

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
- constituer les archives historiques;
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

(art. 12)

Atteint

Le CAC contactera prochainement le Service des Archives de la Ville.

En 2014, les archives du CAC sont beaucoup utilisées par les rédacteurs de la publication sur les 40 ans du CAC.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

Respecter les principes du développement durable.

Favoriser l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap.

(art. 13)

Atteint

Le CAC ne produit pas systématiquement des affiches pour ses expositions. Il utilise ponctuellement les colonnes Morris ainsi que les trapèzes.

Le CAC recycle tous les matériaux qu'il utilise, même le matériel d'exposition.

Chaque année, le CAC reçoit beaucoup de livres. Au lieu de jeter les livres qui ne sont pas intégrés dans sa bibliothèque, le CAC les offre aux personnes intéressées (collaborateurs, artistes, œuvres caritatives).

Le CAC participe aux actions permettant d'améliorer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap. Par exemple, le pôle Médiation a organisé 10 rencontres impliquant un groupe de malvoyants, ayant pour but un débat sur les aspects non visuels de l'art contemporain et la réalisation d'une œuvre commune.

2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville

Le CAC est autonome quant aux choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec le projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1. La Ville n'intervient pas dans les choix de programmation (art. 14). Atteint

La Ville n'est pas intervenue dans les choix de programmation du CAC.

La Ville s'engage à verser un montant total de 5'239'200 francs pour les quatre ans, soit une subvention annuelle de 1'309'800 francs (art. 15). Atteint

La Ville a versé les subventions conformément à la convention.

La Ville met gracieusement à disposition du CAC des locaux dans le bâtiment d'art contemporain, sis rue des Vieux-Grenadiers 10. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée et constitue un prêt à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations. La valeur locative des locaux doit figurer dans les comptes du Centre. Elle est estimée à 377'374 francs par an (valeur 2011). Elle sera indexée chaque année en fonction des informations transmises par la Gérance immobilière municipale (art. 16). Atteint

Cette prestation en nature a été accordée par la Ville. Elle figure dans les comptes du CAC à la valeur indiquée.

Le CAC souligne que la mauvaise isolation thermique du Bâtiment d'art contemporain (BAC) peut être néfaste pour les œuvres exposées et empêche l'accueil d'œuvres importantes. Les températures hors normes, tant en hiver qu'en été, qui règnent dans ce bâtiment ont également un impact négatif sur les conditions de travail du personnel et sur l'accueil du public. Par ailleurs, les critiques à ce sujet venant de l'extérieur de Genève peuvent écorner l'image de cette « Ville de culture ».

Les subventions sont versées en quatre fois, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre. Chaque versement représente le quart de la subvention annuelle. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'exercice précédent (art. 17). Atteint

Les versements de la Ville ont suivi le rythme convenu dans la convention.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par la Ville au CAC et doit figurer dans ses comptes (art. 16). Atteint

Le CAC fait figurer dans ses comptes la valeur des prestations en nature accordées par la Ville.

Au terme de l'exercice 2014, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat cumulé des exercices 2011 à 2014 est réparti entre la Ville et le CAC selon la clé suivante : si le résultat cumulé est positif, le CAC restitue à la Ville 85 % de ce résultat ; si le résultat cumulé est négatif, le CAC a l'obligation de combler ce déficit au cours de la prochaine période de quatre ans. La Ville ne versera pas de subvention extraordinaire pour combler ce déficit (art. 19). A évaluer au terme de l'exercice 2014

Le transfert du CIC et la création de la Fondation du CAC ont engendré un déficit de 79'516 francs fin 2010. Ce déficit, antérieur à la convention, a été intégralement comblé fin 2013.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure en annexe. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

2011

Les produits extraordinaires sont à mettre en relation avec les charges extraordinaires et correspondent à un produit exceptionnel reçu de la FAMC pour le meuble réalisé par l'artiste Martino Gamper.

Les revenus autres correspondent à des allocations ponctuelles de retour en emploi pour un des employés et à des revenus d'exercices antérieurs.

Les salaires et charges sociales se montent à CHF 920'920.-. L'écart avec l'estimation budgétaire est de CHF 124'920 et s'explique principalement par le fait que ce montant inclut les salaires temporaires liés aux expositions. Après revue certains salaires ont été adaptés.

Le dépassement des loyers, frais de locaux et assurances par rapport au PFQ s'explique par le fait que les frais de bâtiment explosent au vu de la vétusté des installations (entretien, chauffage, maintenance). La CIA, bailleur du bâtiment, facture également CHF 18'000.- pour la servitude d'empiètement des escaliers de secours extérieurs.

Contrairement aux prévisions, la recherche de fonds a été faite en interne et n'a donc pas entraîné de frais supplémentaires (honoraires).

Les honoraires fiduciaire et consultants représentent, d'une part, des frais d'avocat nécessaires à régler les problèmes de personnel lors de la reprise du CIC, et d'autre part des frais liés à la constitution de la Fondation.

Le résultat de l'exercice est conforme au PFQ.

2012

En l'absence de direction, le CAC a prévu une baisse de soutien financier de la part des sponsors et des mécènes. Afin d'assurer l'équilibre des comptes, les charges de fonctionnement et d'expositions ont été progressivement réduites ainsi que les investissements.

Les honoraires fiduciaires et consultants représentent, d'une part, des frais d'avocat liés au départ d'un employé, et d'autre part des frais liés à la recherche d'un nouveau directeur.

Les comptes 2012 se soldent par un bénéfice de CHF 50'672.- soit un excédent par rapport au PFQ.

2013

Le CAC a visé un amortissement anticipé de la dette de 2010 qui a été totalement résorbée une année avant l'échéance du PFQ, ce qui reflète une gestion financière saine et maîtrisée.

La contribution de l'Association des Amis du CAC (AACAC) est en constante augmentation avec l'arrivée de nouveaux membres prêts à soutenir le Centre.

Quelques événements privés ont permis des rentrées de fonds. En effet, le CAC a mis à disposition une partie de ses locaux et de son personnel pour organiser des événements en faveur d'une association et de deux entreprises, le tout en relation avec les expositions en cours et en vue d'acquérir de nouveaux membres pour l'Association des Amis du CAC.

Les charges salariales ont été réduites et adaptées au nouveau fonctionnement du CAC.

Les frais engendrés par l'atelier des enfants sont exceptionnels avec un investissement dans une « Work mobile » qui se déplace dans les étages suivant les expositions.

Compte tenu de l'importance dédiée par le CAC à la médiation, celle-ci apparaît séparément sur le tableau. La Family Factory et le programme de cinéma Animatou illustrent ce propos.

2014

Dès 2014, la FAMC refacture à chaque institution du BAC les frais du bâtiment.

Les autres revenus concernent des locations. Le CAC a mis à disposition un étage, pendant une période de démontage d'exposition, en vue d'acquérir un nouveau sponsor et de vendre des catalogues du Centre (175 catalogues ont été vendus).

L'augmentation des produits d'exposition s'explique par le fait que le CAC reçoit un soutien conséquent pour la BIM 2014 (FMAC, FCAC, Loterie Romande, Mona Museum, Fondation Fluxum, Arthub Asia).

Une meilleure organisation des pôles technique, scientifique et communication a permis une baisse de la masse salariale au profit des expositions.

Les amortissements font suite à l'achat sur 3 ans de 6 projecteurs d'occasion pour la BIM.

2.4. Réalisation des objectifs du CAC

Les objectifs et les activités du CAC sont décrits dans la convention de subventionnement (à l'article 5 et à l'annexe 1). Les indicateurs commentés ci-dessous ont été définis par la Ville et le CAC. Ils figurent à l'annexe 3 de la convention.

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011, 2012 et 2013 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs :

Personnel

Le personnel fixe a été réduit en 2013 au profit de nouvelles compétences et de changements de stratégie notamment en communication.

Le personnel intermittent venant en grande partie de l'Hospice Général, le Centre a engagé du personnel à des taux inférieurs à 50 % sur demandes exceptionnelles.

A noter l'engagement de stagiaires en cursus universitaires et de civilistes pour des périodes déterminées.

Activités

Les valeurs atteintes sont supérieures aux valeurs cibles grâce à la stratégie mise en place par la nouvelle direction fin 2012. Cependant, le tableau de bord de la convention a été défini en fonction des objectifs à poursuivre et de la programmation prévue par l'ancienne direction du CAC, ce qui rend les activités et les valeurs cibles difficilement comparables.

2011 : Tables rondes autour des expositions (Panorama et Taryn Simon).
Journée des Arts Electroniques
Présentation de 6 films sur moniteurs
In Conversation, Art talk

2012 : 7 expositions
Films et vidéos dans le cadre d'Image-Mouvement, fenêtre sur les écoles suisses de cinéma, focus sur l'archive du vidéoart festival de Locarno
Forum des Arts Electroniques
Conférences, workshop, Arty Night, performances

2013 : L'année a été marquée par la création de nouveaux espaces qui ont amené des jeunes artistes au cœur de l'institution, un nouveau public d'enfants avec Cinematou et des collégiens dans le cadre des cours sur l'art vidéo.

Création d'un cinéma de 30 places (entrée gratuite) qui présente des programmes et des cours destinés à différents publics.

Création d'un atelier d'artistes dédié aux artistes de Genève (3 artistes par année).

Création d'un nouvel espace au 4^e, le « Project Space ». Chaque artiste bénéficie d'un soutien à la production et présente son travail dans ce lieu.

Les acteurs culturels avec lesquels le CAC a collaboré en 2013 sont les suivants : HEAD, Artgenève, FCAC, Mamco, CPG, Spoutnik, Electron, FMAC, Ville de Genève, Association Quartier des Bains, Consortium de Dijon, Fondation Piero Gilardi, Spoutnik, JP Ringier.

Les événements pédagogiques ont été enrichis avec la Family Factory, les samedis pour les familles avec petits enfants. 99 séances ont eu lieu en 2013.

La nouvelle direction attache une attention particulière à la publication de catalogues d'expositions. Le CAC a ainsi publié quatre ouvrages liés aux artistes exposés. La vente de livres a nettement augmenté.

Une politique d'aide à la production a été mise en place par le CAC au travers de résidences d'artistes et d'expositions situées au 4^{ème} étage du Centre. Ainsi, de 2013 à 2014, le CAC a accueilli sept artistes dans le « Project Space » dont trois actifs à Genève (Pablo Hurtado, Nelly Haiti et Hayan Kam Nakache) et a permis la réalisation de 18 œuvres.

Finances et ratios

Les résultats sont conformes au plan financier de la convention (+ ou – 2%).

Billetterie

Forte progression du nombre de visiteurs depuis la mise en place en 2013 de la nouvelle stratégie.

Le nombre de visiteurs annoncé ne tient pas compte de la participation du CAC à Artgenève, de la Xmas Party et des personnes venues le soir dans le cadre d'évènements privés, soit un total de 7095 personnes qui s'ajoutent au chiffre inscrit dans le tableau de bord.

3. Conclusion et perspectives

Commentaires du CAC :

Ces quatre années écoulées étaient les premières en tant que Fondation, puisque jusqu'alors le CAC avait opéré en tant qu'association à but non-lucratif.

Le projet culturel du Centre s'est transformé durant cette période de manière notoire, avec les nouveaux moyens alloués par la Ville au CAC et en particulier avec la reprise en 2014 de la manifestation phare que représente la Biennale de l'Image en Mouvement (BIM).

Selon le CAC, depuis l'entrée en fonction du nouveau directeur en septembre 2012, le programme artistique du Centre est à nouveau considéré par ses pairs comme étant un programme solide et de grande qualité. Le public a suivi, puisque ces douze derniers mois, le nombre de visiteurs a déjà plus que doublé. La prochaine Biennale de l'Image en Mouvement, programmée pour septembre 2014, devrait drainer encore un très large public.

Tous ces éléments ne peuvent qu'augurer de très belles perspectives pour ces prochaines années grâce au soutien renouvelé de la Ville et un soutien croissant du privé.

Commentaires de la Ville :

Le CAC, qui est une des premières institutions dédiée à l'art contemporain installée à Genève (1974), s'est, depuis toujours, positionné comme un espace d'art destiné aux créations contemporaines inédites. Comme mentionné dans le préambule des statuts de la Fondation Centre d'art contemporain, les deux principales missions du CAC sont : le soutien aux artistes (faciliter la création d'œuvres nouvelles, offrir un lieu d'expérimentation) et la médiation (favoriser la réception, aider à la compréhension et à la diffusion de nouvelles pratiques artistiques dans le domaine de l'art contemporain).

Par ailleurs, la convention de subventionnement 2011-2014 mentionne, dans le chapitre lié à la politique culturelle de la Ville, que « le Centre d'art, en tant que Kunsthalle de Genève, montre l'art en train de se faire, l'art qui est en passe de recevoir une consécration officielle. Son rôle culturel auprès de la communauté genevoise est de promouvoir les échanges et les confrontations entre les œuvres, les artistes et le public ».

Il convient de rappeler qu'en 2010, au moment de la signature de cette 2^e convention de subventionnement (la 1^{ère} couvrait les années 2005 à 2008), le CAC entamait un nouveau chapitre de son histoire. En effet, il a bénéficié du transfert d'importants moyens financiers liés à la disparition du Centre pour l'Image contemporaine (CIC) et l'association s'est transformée en fondation de droit privé. Pour le CAC, ce transfert budgétaire signifie que sa subvention annuelle est passée de CHF 500'000 en 2010 à CHF 1'309'800 dès 2011. Le CAC bénéficie ainsi de la subvention la plus importante accordée par la Ville de Genève à une institution dans le domaine de l'art contemporain.

En contrepartie, le CAC s'est vu confier les deux grands événements créés et organisés jusqu'en 2009 par le CIC autour de l'Image en mouvement, des arts électroniques et des nouveaux médias : la BIM (Biennale de l'Image en Mouvement) et les expositions Version.

Le CAC a ensuite traversé, de 2011 à fin 2012, une période naturellement plus difficile tant du point de vue de son fonctionnement (démissions, licenciements, absence de direction pendant plus d'une année, etc.) que du point de vue de sa programmation (réduction de propositions artistiques, diminution de sponsors privés et de mécènes, disparition des expositions Version, présentation d'une version réduite de la BIM, renommée IM – Image-Mouvement, etc.).

Fin 2012, le CAC nomme Andrea Bellini à la direction. La programmation est d'envergure nationale et internationale. L'arrivée du nouveau directeur est accompagnée d'une exposition consacrée à la scène locale (Hôtel Abyssos), d'une publication et de l'ouverture d'un atelier au 4^{ème} étage mis à la disposition d'artistes. Ainsi, sur 7 résidences de 2013 à 2014, 3 artistes actifs à Genève ont pu en bénéficier. Le CAC a également développé plusieurs dispositifs liés à sa mission de transmission, comme la création de la Kids Factory, qui vient compléter la Family Factory, ou encore l'ouverture du Cinéma Dynamo. La BIM 2014 fait l'objet de partenariats particuliers avec les collections publiques : le FMAC et le FCAC participent financièrement à l'acquisition d'œuvres produites dans le cadre de la manifestation et des copies de consultation de l'ensemble des œuvres produites seront déposées à la Médiathèque du FMAC.

Par ailleurs, le CAC a également accueilli l'exposition des nominés des Bourses, organisée en partenariat avec la Ville de Genève.

Concernant le fonctionnement de l'institution, il est constaté une diminution des postes fixes du personnel (-4) entre 2010 et 2014 et des changements fréquents dans la composition de l'équipe.

L'évolution du paysage de l'art contemporain (avenir du BAC, renouvellement de la Direction du Mamco, nouvelle manifestation des artistes indépendants, développement d'*Art Genève*, quartier de l'Etoile, Quartier des Bains) questionne l'évolution des missions spécifiques des différentes institutions soutenues par la Ville de Genève, qui devra ainsi se positionner ces prochaines années.

Le renouvellement de la convention de subventionnement sera l'occasion de redéfinir le rôle spécifique du CAC en lien avec la scène locale et les autres institutions subventionnées par la Ville.

Annexe 1 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

	2011		2012		2013		2014	
	PFQ	Comptes	PFQ	Comptes	PFQ	Comptes	PFQ	Comptes
PRODUITS								
Subvention Ville de Genève	1'309'800	1'309'800	1'309'800	1'309'800	1'309'800	1'309'800	1'309'800	1'309'800
Subvention en nature Ville de Genève	377'374	377'374	377'374	378'344	377'374	378'344	377'374	379'196
Refacturation à la FAMC frais bâtiment	45'000	46'365	45'500	34'886	46'000	50'133	46'500	11'991
Soutien de l'Association des Amis	47'000	47'000	47'000	37'000	47'000	55'000	47'000	55'000
Ventes d'œuvres d'art et de livres	2'500	748	2'500	868	2'500	12'315	2'500	9'814
Médiation et atelier des enfants	23'000	18'050	23'000	17'120	23'000	20'200	23'000	11'794
Autres	45'000	92'210	10'000	8'921	10'000	22'482	10'000	18'812
Mécénat, partenariat et produits d'exposition	170'000	125'893	170'000	124'442	170'000	99'498	170'000	372'770
Produits extraordinaires		95'103						5'411
TOTAL des produits	2'019'674	2'112'543	1'985'174	1'911'381	1'985'674	1'947'772	1'986'174	2'174'588
CHARGES								
Salaires et charges sociales	796'000	920'920	812'000	814'841	828'300	765'596	844'900	646'506
Valeur locative des espaces	377'374	377'374	377'374	378'344	377'374	378'344	377'374	379'196
Médiation et atelier des enfants	20'000	16'862	20'000	14'760	20'000	50'324	20'000	14'043
Loyers, frais de locaux, assurances	59'200	74'019	59'900	78'570	60'600	76'317	61'300	57'399
Frais de représentation, recherche de fonds	50'000	15'545	50'600	20'752	51'200	25'776	51'800	17'729
Frais de communication	111'000	69'606	122'300	94'684	123'800	108'456	125'300	147'547
Frais de matériel, bureau, téléphone	55'000	23'337	55'600	27'949	56'300	26'143	57'000	28'134
Maintenance du parc informatique	25'000	22'180	25'300	8'204	25'600	16'662	25'900	28'021
Honoraires fiduciaire et consultants	4'000	50'538	4'100	48'053	4'200	14'713	4'300	5'656
Amortissement		3'750		6'804		9'763		22'306
Investissements	10'000	15'535	10'000	1'942	10'000	42'351	10'000	
Autres	7'000		7'000		7'000	1'746	7'000	2'282
Charges d'exposition	495'000	418'318	418'000	365'808	398'000	417'172	378'000	821'503
Charges extraordinaires		93'655						4'343
TOTAL des charges	2'009'574	2'101'637	1'962'174	1'860'709	1'962'374	1'933'363	1'962'874	2'174'665
Résultat de l'exercice	10'100	10'906	23'000	50'672	23'300	14'409	23'300	-77
Résultat cumulé	-69'416	-65'105	-46'416	-14'433	-23'116	-24	184	101

Annexe 2 : Tableau de bord

Personnel		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Personnel fixe	Personnel administratif technique et scientifique : nombre de postes	8.45	7.9	8.9	6.6	6
	Personnel administratif technique et scientifique : nombre de personnes	10	10	10	8	7
Personnel intermittent	Personnel temporaire et chômage: nombre de postes (un poste = 52 semaines à 100%)	9	9	9	10	9
	Personnel temporaire et chômage: nombre de personnes	18	21	21	24	28
Activités						
Nombre d'évènements culturels (expositions, performances, soirées, etc.)	Nombre d'évènements culturels au Centre	5	11	20	25	26
	Nombre d'évènements culturels à l'extérieur du Centre	3	2	4	5	7
Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels		3	18	14	15	48
Nombres d'évènements pédagogiques	Atelier pour enfants nombre de périodes de cours par année	60	60	66	70	102
Nombre de publications		1	0	1	4	3
Nombre de productions					18	28
Finances						
	Charges		2011	2012	2013	2014
Charges de personnel	Salaires et charges sociales		920'920	814'841	765'596	646'506
Charges de fonctionnement	Loyers, frais de locaux et assurances + Frais de représentation et voyages + Recherche de fonds + Frais d'impression + Frais de communications + Frais de matériel et bureau + Maintenance du parc informatique + Téléphone + Intérêts et frais bancaires + honoraires + autres		274'508	286'934	321'931	309'074
Charges d'expositions	Charges d'expositions + Atelier enfants		425'104	373'846	467'492	835'546
Valeur locative des espaces mis à disposition par la Ville de Genève			377'374	378'344	378'344	379'196
Charges exceptionnelles			93'655			4'343
Charges exercices antérieurs			10'076	6'744		
Total des charges			2'101'637	1'860'709	1'933'363	2'174'665

	Produits		2011	2012	2013	2014
Subvention Ville de Genève			1'309'800	1'309'800	1'309'800	1'309'800
Mise à disposition des locaux (en nature)			377'374	378'344	378'344	379'196
Refactorations FAMC	Fondation pour l'art moderne et contemporain		46'365	34'886	50'133	11'991
Donation AACAC	Association des amis du Centre d'art contemporain		47'000	37'000	55'000	55'000
Mécènes hors expositions			30'000	66'624	35'365	39'059
Ventes d'œuvres d'art et livres			748	868	12'315	9'814
Atelier enfants			18'050	17'120	18'500	11'794
Médiation					1'700	
Autres produits			84'303	3'405	22'482	18'812
Produits d'expositions			103'800	57'819	64'133	333'711
Produits exercices antérieurs				3'270		
Produits extraordinaires			95'103	2'246		5'411
Total des produits			2'112'543	1'911'382	1'947'772	2'174'588
Résultat			10'906	50'672	14'409	-77
Résultat cumulé			-65'105	-14'433	-24	-101
Ratios						
Part des subventions Ville dans le total des produits	Subventions Ville + subventions en nature + Ville / Total des produits		82%	89%	89%	78%
Part d'autofinancement	Contributions AACAC + Produits d'expositions + Mécènes hors expositions + Ventes d'œuvres d'art et livres + Autres / Total des produits		18%	9%	11%	22%
Part des charges de personnel	Charges de personnel / Total des charges		44%	44%	40%	30%
Part des charges en fonctionnement	Charges de fonctionnement / Total des charges		13%	15%	17%	14%
Part des charges d'exposition	Charges d'expositions / Total des charges		20%	21%	24%	38%
Billetterie						
		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Nombre de billets distribués	y c. les billets, gratuits, pour membres AACAC	12'000	11'484	10'589	14'723	18'728
Nombre de billets plein tarif vendus		1'350	1'175	684	871	731
Nombre de billets vendus à tarif réduit	Billets jeunes, AVS, chômage	950	1'024	562	877	722

Indicateurs dans le cadre du développement durable

Le CAC recycle tous les matériaux qu'il utilise, même le matériel d'exposition. Chaque année, le CAC reçoit beaucoup de livres. Au lieu de jeter les livres qui ne sont pas intégrés dans sa bibliothèque, le CAC les offre aux personnes intéressées (collaborateurs, artistes, œuvres caritatives).

Annexe 3 : Biennale de l'image en mouvement au CAC

En 2010, en accord avec la Ville, la Fondation Saint-Gervais Genève a interrompu les activités du Centre de l'Image Contemporaine (CIC) et une partie de ses activités et de son personnel a été transférée au Centre d'art contemporain.

Pour assurer cette mission complémentaire, la Ville a octroyé au CAC une augmentation de sa subvention, avec toutefois les conditions suivantes : passage du statut d'association au statut de fondation, reprise de personnel et mission culturelle. Toutes ces conditions ont été remplies par le CAC.

Le CAC a engagé 3 personnes pour organiser et construire la première manifestation de l'Image en Mouvement qui, depuis, a été intégrée avec succès à sa programmation. Elle a représenté près de la moitié des charges d'exposition (voir tableau page suivante).

En 2010-2011, l'intégration de cette nouvelle activité et du nouveau personnel a engendré une période très mouvementée (problèmes d'adaptation d'équipe, problèmes de direction et de médiatisation négative du fait de la fermeture du CIC).

En 2012, le CAC a assuré une programmation de l'Image en Mouvement au 4^e étage et a organisé notamment le forum des arts électroniques.

Fin 2012, l'arrivée du directeur Andrea Bellini a insufflé un nouvel élan à l'institution avec des projets ambitieux pour la BIM en 2014.

L'année 2013 est considérée comme une année d'incubation avec la construction d'un cinéma au 4^e étage (projections, débats, cours, workshop) qui prépare le public à la BIM.

L'originalité de la nouvelle BIM réside dans le fait qu'elle sera constituée exclusivement d'œuvres dont le CAC est à la fois le commanditaire et le producteur, avec un budget de CHF 500'000.- alloué à cette mission en 2014 et une collaboration importante avec plusieurs institutions de Genève (FMAC, FCAC, HEAD) et de l'étranger (R4, MONA, Shanghai).

Comme indiqué dans le tableau ci-après, l'activité de l'Image en Mouvement continue à représenter une part importante des manifestations et expositions au CAC, puisqu'en 2014, elle représentera plus de 40% du budget des expositions.

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2011-2014 du Centre d'art contemporain

IMAGE en MOUVEMENT (IM) au CAC - 2010 à 2014							
PROGRAMMATION				CHARGES (en Frs.)			
2010				2010			
FORUM	09.12 au 12.12			TOTAL	dont	IM	%
Cycle de projections, discussions, performances, rencontres, musique.				Expositions	614'000	471'000	77%
Projet d'Art public et médiation.				Salaires	823'000	221'000	27%
				Total	1'437'000	692'000	49%
EXPOSITION	09.02.2010 au 13.02.2011						
" Atlas, Truths, Details, Intervals and the afterlive of The Image"							
2011				2011			
EXPOSITION	04.11.2011 au 15.01.2012			TOTAL	dont	IM	%
COLLECTIF_FACT : WORLDMAKING				Expositions	425'000	316'000	75%
Journée des ARTS ELECTRONIQUES				Salaires	920'000	257'000	28%
11.05				Total	1'345'000	573'000	43%
EXPOSITION	25.11.2011 au 22.01.2012						
LES MARQUES AVEUGLES							
FILMS SUR MONITEURS				de septembre 2011 à janvier 2012			
2012				2012			
EXPOSITION	01.06 au 12.08			TOTAL	dont	IM	%
CHARLOTTE MOTH				Expositions	341'000	109'000	32%
FORUM DES ARTS ELECTRONIQUES				Salaires	816'000	279'000	34%
03.05 au 05 .05				Total	1'157'000	388'000	30%
FILMS SUR MONITEURS				15.03 au 02.09			
2013				2013			
CINEMA DYNAMO	février à décembre			TOTAL	dont	IM	%
Electron				Expositions	385'000	80'000	20%
29.03 au 31.03				Salaires	766'000	147'000	19%
Cours initiation a l'Art Vidéo				Total	1'151'000	227'000	20%
2014 (budget)				2014 (budget)			
BIENNALE	du 18 septembre au 23 novembre			TOTAL	dont	BIM	
				Expositions	750'000	500'000	67%
				Salaires	700'000	138'000	19%
				Total	1'450'000	638'000	44%

Annexe 4 : Mouvements de personnel en lien avec le transfert du CIC et le changement de direction

2010

Transfert du CIC prévu lors de la reprise de BIM et Version de Saint Gervais : 3 personnes.
Le CAC a engagé 1 personne via Saint Gervais (*LD), 2 n'ayant pas souhaité suivre.
2 personnes extérieures à Saint Gervais ont été engagées (*EB, *LGC).

2011

Départ de la directrice (KGA), situation de l'équipe :

- Commissaire d'exposition (*EB)
- Responsable technique (*LD)
- Assistant technique (JW)
- Administration (RG)
- Secrétaire administrative (SM)
- Médiation (*LGC)
- Communication (CHH)
- Recherche de fonds (DP)
- Coordination expositions (ML)

2012

Nouveau directeur (AB)

- Commissaire d'exposition (*EB)
- Responsable technique (*LD)
- Assistant technique (JW)
- Administration (RG)
- Secrétaire administrative (NK)
- Médiation (*LGC)
- Communication (CHH)
- Assistante communication (CB)
- Coordination expositions (ML)

2013

- Directeur (AB)
- Commissaire d'exposition (*EB)
- Responsable technique (BD)
- Administration (RG)
- Secrétaire administrative (NK)
- Médiation (*LGC)
- Communication (IF)
- Coordination expositions (ML)

2014 (en cours)

- Directeur (AB)
- Assistante (NE)
- Responsable technique (BD)
- Administration (RG)
- Médiation (*LGC)
- Communication (IF)
- Coordination expositions (ML)

* Personnes engagées en 2010 lors de la reprise du CIC (1 transfert du CIC et 2 engagements avec les budgets du CIC).